

Article 37 du décret n°87-231 du 27 mars 1987 concernant les prescriptions particulières de protection relatives à l'emploi des explosifs dans les travaux du bâtiment et les travaux publics

Date de mise à jour : 5 Juillet 2024

Notre analyse

L'énergie utilisée pour déclencher les tirs ne peut être issue que d'un appareil électrique autonome (exploseur). Les caractéristiques des exploseurs et leurs conditions d'emploi et d'entretien doivent exclure tout risque de raté par défaut de puissance. Pour cela il est important de connaître la résistance de l'ensemble du circuit électrique que doit initier l'exploseur (ligne de tir + détonateurs). Les exploseurs doivent être vérifiés une fois par an a minima.

Une note de prescription doit fixer les conditions d'emploi des exploseurs, les règles à observer pour leur emploi, pour leur conservation et leur entretien ainsi que la périodicité des vérifications qui sont adaptées à la fréquence de leur utilisation. Seul le boutefeu doit avoir en sa possession l'organe de manœuvre de l'exploseur (poignée, clef, code). Le boutefeu met en place l'organe de manœuvre de l'exploseur uniquement au moment du tir.

Article 37 du décret n°87-231 du 27 mars 1987 concernant les prescriptions particulières de protection relatives à l'emploi des explosifs dans les travaux du bâtiment et les travaux publics

L'énergie utilisée pour les tirs ne peut provenir que d'appareils électriques de mise à feu autonomes. Les caractéristiques de ces appareils ainsi que les conditions de leur emploi et de leur entretien doivent exclure tout risque de raté par défaut de puissance ; ils doivent faire l'objet d'une vérification au moins une fois par an.

Une note de prescription doit fixer les conditions d'emploi de ces appareils, les règles à observer pour leur conservation et leur entretien ainsi que la périodicité des vérifications qui doit être adaptée à la fréquence des utilisations. Seul le boutefeu doit avoir la disposition de l'organe de manœuvre. Il ne doit le mettre en place sur l'appareil de mise à feu qu'au moment du tir.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Travaux à l'explosif -
Certificat de préposé au tir
- Généralités

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Travaux à l'explosif -
Certificat de préposé au tir
- Option 1 Travaux
souterrains

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Emploi des explosifs:
conditions de délivrance du
permis de tir

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Un certificat de préposé au tir délivré en Espagne est-il valable en France ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Bien choisir l'explosif adapté aux travaux du BTP

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Travaux de démolition à l'aide d'explosifs

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)